



FORMATION E-LEARNING
ACCÈS 7J/7 24h/24



ACCREDITANTE
LOI ALUR



LES PERSONNES CONCERNEES

Agent Immobilier(ière) / Agent Commercial(e) Mandataire / Négociateur(rice) et conseiller(ière) salarié(e) / Syndics de copropriété / Administrateur(rice) de biens /



FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

En vue

DE L'ACQUISITION ET/OU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES DES PROFESSIONS DU DOMAINE IMMOBILIER



PRE-REQUIS : Personnes exerçants dans l'immobilier / Tous niveaux

PROGRAMME 7 Formation Loi Alur CNASIM – 7H30

3 Urbanisme, construction-cadastre et copropriété.. 04 : 30

7 Déontologie et TRACFIN..... 03 : 00

8 Evaluation 00 : 00

PROGRAMME 7 Formation Loi Alur CNASIM – 7H30

3 Urbanisme, Construction-Cadastre et Copropriété

- 3.1 Urbanisme
- 3.2 Construction et cadastre
- 3.3 Copropriété
- 3.4 Quiz

7 Déontologie et TRACFIN

- 7.1 Total 7.1-Déontologie
- 7.2 Total 7.2-Mise à jour juridique
- 7.3 Total 7.3-Lutte contre la fraude financière et blanchiment
- 7.4 Total 7.4-Comment réaliser une estimation/avis de valeur
- 7.5 Total 7.5-L'obligation de compte rendu

8 Evaluation